

## La GSC a fêté ses 30 ans

La Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) vient de fêter ses trente ans, en mars. Une occasion de rénover son offre pour cette association née de la volonté des instances patronales de venir en aide aux chefs d'entreprise privés d'emploi et exclus des régimes Unedic/Assedic. « Nos trois décennies d'existence nous ont donné le recul qui nous permet aujourd'hui de nous adapter le mieux possible aux attentes des dirigeants d'entreprise » note Françoise Laurent, secrétaire générale de la GSC. A compter de septembre prochain le régime de la GSC sera ainsi étendu aux chefs d'entreprises âgés de 60 ans contre 58 ans auparavant. Il sera assoupli tant au niveau des prestations servies que du paiement des cotisations. Son barème sera aussi simplifié et son tarif davantage personnalisé que par le passé pour tenir compte des différents risques qui pèsent sur ses affiliés. Mais surtout il apportera de nouveaux services complémentaires comme la prise en charge, durant les phases d'indemnisation, de l'acquisition de nouveaux points de retraite ARCCO comme c'était le cas jusqu'à présent des points Agirc ou celle de l'assurance volontaire souscrite après radiation au régime d'assurance sociale du RSI. Depuis sa création la GSC a compté plus de 80 000 affiliés et a indemnisé près de 18 000 chefs d'entreprise révoqués ou privés d'emploi après que leur entreprise a connu des difficultés économiques. Une goutte d'eau, si l'on rapporte ces chiffres au nombre des chefs d'entreprises français, que la crise économique actuelle pourrait toutefois contribuer à faire épaissir.

*Article de Frank Audonnet*

